

## Énergie

# Sun4All allie transition énergétique et solidarité

La communauté de communes Cœur de Savoie participe à un projet visant à faire bénéficier des ménages modestes de la production d'électricité photovoltaïque. Deux modèles sont testés.



### Mémo

#### 86 ménages modestes bénéficiaires :

- soit par des aides aux travaux ou paiement des factures ;
- soit par la fourniture gratuite du surplus d'électricité photovoltaïque.

Comment allier transition énergétique et solidarité ? La communauté de communes Cœur de Savoie teste, dans le cadre du programme européen Horizon 2020, un projet original, où les revenus générés par la production d'électricité verte sont fléchés en direction de ménages modestes. « Baptisé Sun4All, le projet est expérimenté dans trois autres territoires européens : Rome (Italie), Barcelone (Espagne) et Almada (Portugal). En France, Cœur de Savoie est accompagné par l'Institut national de l'énergie solaire, l'Ines », indique Cléa Verdot, chargée de projet Sun4All à la communauté de communes.

Sun4All s'est déployé sur deux ans, de 2022 à 2023. La collectivité a commencé par identifier une centaine de ménages modestes ou très modestes (selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat), occupant un logement caractérisé par un DPE allant de D à G, et dont les factures d'énergie constituent 8 % du revenu fiscal de référence.

Deux modèles ont été testés : le financement de subventions et l'autoconsommation. Dans le premier modèle, les revenus générés par la vente de l'électricité produite par l'installation photovoltaïque de l'aire de covoiturage de La Chavanne ont été transformés en subventions pour aider cinquante ménages. « Le but est d'aider les habitants à faire des travaux d'économies d'énergie, ou pour payer des factures. C'est une aide complémentaire à celles qui existent déjà, et complétée par une visite à domicile pour informer sur les écogestes, notamment », explique Cléa Verdot. Les propriétaires ont reçu entre 400 et 600 euros d'aide à la rénovation énergétique, et les locataires 200 euros d'aides au paiement

de leurs factures, ainsi qu'une visite technique. En tout, 20 800 euros d'aides ont été versées, issus de la vente de 32 % de la production d'électricité annuelle. La majorité (17 800 euros) est allée en direction des propriétaires, pour des aides aux travaux de rénovation énergétique. Dans le second modèle d'autoconsommation collective, l'électricité provient d'une centrale photovoltaïque de 36 kWc posée sur la toiture d'un bâtiment municipal, l'atelier des quais. Environ 70 % de la production est consommée par le bâtiment municipal et les 30 % restant par les locataires d'un logement social à proximité, notamment pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage, dans le cadre d'une convention de quatre ans.

Enedis a envisagé deux scénarios de consommation d'électricité : soit l'attribution d'un pourcentage fixe à chaque ménage, soit la distribution directe, au moment où l'électricité est produite, à ceux qui consomment. Cette solution, moins équitable mais qui maximise la consommation d'électricité, a été retenue. Pour 50 ménages, les calculs prédisent une réduction de leur facture 70 à 80 euros par an.

« Pour ce volet, la collectivité n'est parvenue à recruter que trente-six ménages sur un potentiel de cinquante. Le recrutement, simplifié au maximum, passe par le bailleur social. Mais des relations parfois compliquées ont freiné l'adhésion des locataires, sans compter que l'offre de la collectivité a pu être noyée au milieu des offres du privé », commente Cléa Verdot. Les heureux élus se partagent donc une quote-part plus importante, qui représente environ 11 euros par mois, soit 7 à 8 % de leur facture. Reste que la mise en œuvre



Environ 30 % de l'électricité produite par l'atelier des quais est consommée par des ménages modestes, allégeant leur facture.

n'est pas simple, puisque Enedis doit comptabiliser les données de production et de consommation, faire les calculs pour les ménages concernés et transmettre l'information au fournisseur d'électricité pour déduction sur la facture. Autant d'étapes aux cours desquelles l'information est susceptible de se perdre... Ce volet compte également un programme d'animation pour sensibiliser aux économies d'énergie, à l'information sur le photovoltaïque, etc., ainsi qu'un programme de partage des connaissances sur l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Les deux volets ont chacun leurs avantages : le premier permet surtout d'améliorer le logement de ménages modestes (l'aide au paiement des factures pour les locataires de logement qui restent énergivores), et le second engage plus directement les bénéficiaires qui consomment de l'électricité renouvelable. Entre les deux, il est urgent de ne pas choisir !

Par Albane Canto